

Conseil Municipal du 14 Avril 2017

COMPTE RENDU

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, M. CAZALA Serge, Mme CAZABAN Sylvie, M. CIESLAK Jean, Mme DARRACQ Catherine, Mme GOUVENOU Sophie, M. JOANCHICOY Xavier, M. LAFARGUE François, M. SANCHEZ Antoine.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS: M. LARROZE Éric (procuration donnée à M. LAFARGUE François), Mme PECCOL Marijo (procuration donnée à M. CAZALA Serge).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARRACQ Catherine.

En préambule, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission, pour des raisons professionnelles, de Mme Francine JURAT-PENTIADOU. Le Conseil Municipal d'Uzein compte donc à présent 13 membres.

ORDRE DU JOUR

- Budget général et Budgets annexes :
- Adoption du Compte Administratif 2016
- Adoption du Compte de Gestion 2016
- Affectation des résultats de l'exercice 2016
- Adoption du Budget Primitif 2017
- Vote des taux d'imposition 2017
- Autorisation donnée au Maire de déposer d'une demande de déclaration préalable : abri de jardin ;
- Gestion de la compétence assainissement sur la Commune d'UZEIN.

Le procès-verbal de la séance du 21 Mars 2017 est adopté à l'unanimité.

1.1 Budget Général :

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2016

Le résultat à la clôture de l'exercice fait apparaître un résultat global de 279 158.35 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016.

Adoption du budget primitif 2017

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à la somme de 1 129 402 € et en section d'investissement, dépenses et recettes, à la somme de 450 552 € soit un budget global de 1 579 954 €.

Encore une fois, le budget de la commune a subi la baisse de la dotation globale forfaitaire de l'Etat, soit une nouvelle perte de recette de 12 979 € par rapport à 2016. L'équilibre du budget a été possible par la maitrise des dépenses de fonctionnement afin de compenser cette baisse des aides de l'Etat.

Pour information:

DGF 2014 : 168 025 €
DGF 2015 : 150 309 €
DGF 2016 : 130 789 €
DGF 2017 : 117 810 €,

soit une baisse de plus de 29 % entre 2014 et 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	317 220	Atténuation de charges	3 000
Charges de personnel et assimilés	372 650	372 650 Produits des services du domaine	
Autres charges de gestion courante	116 000	Impôts et taxes	582 351
Charges financières	26 550	Dotations – Subventions	171 319
Dépenses imprévues	3 000	Autres produits de gestion courante	28 100
		Produits exceptionnels et produits financiers	4 002
Total des dépenses réelles de fonctionnement	835 420	Total des recettes réelles de fonctionnement	883 572
Virement à la section d'investissement	293 982	Excédent de fonctionnement reporté	245 830
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 129 402	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 129 402

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	383 132	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	108 384.79
Restes à réaliser de l'exercice précédent	67 420	Restes à réaliser de l'exercice précédent	34 092.21
Autres charges de gestion courante	116 000	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 093
		Virement de la section de fonctionnement	293 982
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	450 552	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	450 552

TOTAL BUDGET

DEPENSES	1 579 954	RECETTES	1 579 954

Les principales opérations d'investissement retenues pour 2017 sont reprises ci-dessous :

Achats:

- Matériels « zéro phyto » ;
- Vidéoprojecteurs pour l'école ;
- Lave-vaisselle pour la salle polyvalente.

o Voirie:

- Mise en enrobé passage fronton-crèche;
- Réfection Chemin las Arrelhas.

o Bâtiments:

- Travaux de renforcement électrique à l'école ;
- Construction d'un abri de jardin à l'école.

Poursuite des opérations en cours :

- Rénovation de la Maison pour Tous : derniers mandatements à effectuer et solde des subventions à percevoir ;
- Mise en accessibilité des bâtiments.

o Programmes nouveaux :

- Aménagement et sécurisation du parvis de la Maison pour Tous ;
- Travaux de rénovation du presbytère ;
- Extension de la Salle Polyvalente;
- Réhabilitation de la Maison Lousplaas.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017.

1.2 Vote des taux d'imposition pour 2017 :

Le produit des impôts locaux notifié par la Direction des Finances Publiques s'élève à 322 575 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Taxes	Taux d'imposition	Taux votés	Bases d'imposition	Produit
	communaux 2016	pour 2017	prévisionnelles 2017	correspondant
Taxe d'habitation	8.11	8.11	1 331 000	107 944
Foncier bâti	10.29	10.29	1 793 000	184 500
Foncier non bâti	47.60	47.60	63 300	30 131
PRODUIT FISCAL ATTENDU				322 575

1.3 Budget Annexe: Multiple Rural:

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2016

Le résultat à la clôture de l'exercice fait apparaître un résultat global de 28 538.07 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016.

Adoption du budget primitif 2017

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à la somme de 46 538 € et en section d'investissement, dépenses et recettes, à la somme de 21 744 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du Budget Annexe Multiple Rural.

1.4 Budget Annexe : Vente de caveaux au cimetière :

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2016

Le résultat à la clôture de l'exercice fait apparaître un résultat global déficitaire de 16 216 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016.

Adoption du budget primitif 2017

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à la somme de 16 216 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du Budget Annexe Vente de caveaux au cimetière.

2. Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'une déclaration préalable à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire : construction d'un abri de jardin:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet de construction d'un abri de jardin à proximité de l'école, il convient de déposer une déclaration préalable à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire auprès du service urbanisme. Il précise que cette demande ne peut être signée par le Maire qu'après une autorisation du conseil municipal; cette autorisation de dépôt vaut également pour signer l'arrêté de décision.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Gestion de la compétence assainissement sur la Commune d'UZEIN:

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de Mr Max TUCOU, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn, dans lequel les membres du Conseil Municipal d'UZEIN sont invités à se prononcer et à exprimer leur position au sujet de la gestion de la compétence assainissement sur la Commune d'UZEIN.

Confirmation prise auprès des services de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est laissé toute liberté aux communes dans leur choix sur ce sujet. Pour exemple, certaines communes de l'ancienne Communauté de Communes du Miey de Béarn ont choisi de travailler avec le Syndicat des Trois Cantons.

Le Conseil Municipal d'UZEIN confirme sa position en matière de gestion de l'assainissement sur la Commune d'UZEIN en choisissant de continuer à travailler et à faire partie du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

Affiché le 27 Avril 2017. Le Maire, Éric CASTET.